



M. le Maire présente en séance les documents (situation fiscale de la Commune en 2018 et compte de gestion) qui ont été envoyés avec le mail de convocation et détaillant les comptes administratifs 2017 et 2018 détaillé avec le dépensé/recetté réel associé article par article et donne lecture en séance du Compte-de Gestion 2018 dont les résultats synthétiques sont les suivants :

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 016041

ETABLISSEMENT : SUAUX

NOM DU POSTE COMPTABLE : TRES. TERRES-DE-HAUTE-CHARENTE

## Compte de Résultat Synthétique

En milliers d'Euros

12300 - SUAUX

Exercice 2018

POSTES	Exercice 2018	Exercice 2017
Impôts et taxes perçus	126,17	114,88
Dotations et subventions reçues	134,38	168,68
Produits des services	15,19	12,88
Autres produits	36,40	22,86
Transfert de charges		
Produits courants non financiers	312,14	319,30
Traitements, salaires, charges sociales	64,97	72,02
Achats et charges externes	80,75	82,84
Participations et interventions	35,07	24,29
Dotations aux amortissements et provisions	6,67	8,60
Autres charges	17,12	17,13
Charges courantes non financières	204,59	204,88
<b>RESULTAT COURANT NON FINANCIER</b>	<b>107,54</b>	<b>114,42</b>
Produits courants financiers	0,01	
Charges courantes financières	3,03	3,46
<b>RESULTAT COURANT FINANCIER</b>	<b>-3,02</b>	<b>-3,45</b>
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>104,52</b>	<b>110,97</b>
Produits exceptionnels	72,00	3,63
Charges exceptionnelles	71,66	0,38
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>0,34</b>	<b>3,25</b>
<b>IMPOTS SUR LES BENEFICES</b>		
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>104,86</b>	<b>114,22</b>

Le Conseil, après avoir entendu le compte administratif 2018, constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RÉSULTAT CA 2017	VIREMENT A LA SECT. FCT.	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2018	RESTES A RÉALISER 2018	SOLDE DES RESTES A RÉALISER	CHIFFRES À PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RÉSULTAT
INVEST.	13 602,02 €		- 11 838,29 €	78 655,04 €	- 78 655,04 €	- 76 891,31 €
FONCT.	285 343,86 €		104 860,64 €			390 204,50 €

et considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement),

DÉCIDE d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULÉ AU 31/12/2018</b>	390 204,50 €
<b>Affectation obligatoire :</b>	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	76 891,31 €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	- €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	313 313,19 €
Report positif 001 investissement	
Total affecté au c/ 1068 :	76 891,31 €
<b>DÉFICIT GLOBAL CUMULÉ AU 31/12/2018</b>	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Pour information excédent/déficit d'investissement à reprendre au BP 2019 ligne 001 : 1-763,73 €

Concernant le CCAS, le résultat 2018 est le suivant :

Dépenses		Recettes	
Charges à caractère général (chap. 011)	0,00	Excédent de fonctionnement reporté (chap. 002)	0,00
Charges de personnel (chap. 012)	0,00		
Secours d'urgence (article 6561)	85,00		
Dépenses imprévues (chap. 022)	0,00		
<b>TOTAL</b>	<b>85,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>
<b>Résultat de l'année 2018</b>		<b>-85,00</b>	
<b>Résultat antérieur cumulé</b>		<b>249,64</b>	
<b>Résultat cumulé fin 2018</b>		<b>164,64</b>	

Le Conseil, après avoir entendu le compte administratif CCAS 2018, constatant que le compte administratif CCAS présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2017	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2018	RESTES A REALISER 2018	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	- €		- €	- €	- €	- €
FONCT	249,64 €	- €	85,00 €			164,64 €

et considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat,

DÉCIDE d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2018</b>	164,64 €
<b>Affectation obligatoire :</b>	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	164,64 €
Total affecté au c/ 1068 :	- €
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2018</b>	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Conformément à la loi, la présidence de la séance est alors transférée à la doyenne du Conseil, Mme SAUTEREAU, qui, une fois le Maire sorti de la salle, fait procéder au vote des Comptes de Gestion et Administratif de la Commune (6 votants puisque le Maire ne peut participer au vote) et du CCAS (4 votants).

Après délibérations, ces comptes de gestion et administratif pour l'exercice 2018 de la Commune et du CCAS sont adoptés à l'unanimité des membres présents ou représentés (hors Maire) soit 6 voix POUR (4 voix POUR concernant le CCAS), 0 ABSTENTION et 0 CONTRE.

#### **4° - Vote des 4 taux d'imposition 2019 (TFNB, TH, TFB, CFE)**

M. le Maire rappelle que les taux communaux de ces taxes sont inchangés depuis plus de 15 ans, il précise que les recettes attendues cette année sont suffisantes pour équilibrer notre budget et il propose donc, surtout en cette période de crise prolongée difficile pour de nombreux administrés et de rigueur budgétaire, de les reconduire pour 2019, ce qui génèrera un produit attendu pour la commune de 51.445 € pour la TH, 48.245 € pour la TFB, 16.267 € pour la TFNB et 3.682 € pour la CFE).

**Comme chaque année, la seule augmentation qui pourra éventuellement être constatée, proviendra donc uniquement de la majoration des bases fixées par le service des impôts.**

Après délibération, le Conseil, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de maintenir pour 2019 les 4 taux d'imposition locales (TH = 15,80%, TFB = 20,46%, TFNB=80,93% et CFE=20,80%).

#### **5° - Vote du Budget primitif 2019**

M. le Maire distribue en séance le document préparatoire qui avait été joint à la convocation et détaillant le budget primitif article par article.

Il rappelle que le C.C.A.S. a désormais été dissous au 31/12/2018, mais pour des raisons comptables indiquées par la trésorerie, son excédent de 164,64 € ne sera ré-intégré dans le budget principal qu'en 2020. Les aides d'urgence dont les modalités ont été définies le 05/03/2011 (30€ utilisés en 2018) et les éventuelles aides pour le suivi des personnes âgées sensibles (plan canicule ou grand froid) sont directement imputées sur le budget général et l'ensemble du Conseil est informé des dépenses.

Il rappelle également que des écritures comptables (Décisions Modificatives) pourront être réalisées en cours d'exercice et que les sections (Fonctionnement et Investissements) du budget sont équilibrées en dépenses et en recettes.

M. le Maire rappelle que les bons résultats 2018 et l'achat d'un tracteur neuf par plan de financement sur 4 ans l'année dernière nous permettent de poursuivre les investissements en 2019, notamment pour l'amélioration de la voirie, l'entretien des chemins communaux et la réalisation de nouveaux projets... Il précise que ce budget intègre le budget participatif expérimental (10.000 € dont la moitié environ en investissement) et tient compte de 2 mois de transports scolaires 2018 réglés en 2019 et de l'absence de loyers d'un de nos logements communaux pendant 4 mois.



## 7° - Questions et informations diverses

- a) M. le Maire rappelle au Conseil qu'un logement communal est disponible à la location à compter du 1<sup>er</sup> mai 2019 : il s'agit d'un T3 rénové de 71 m<sup>2</sup> place de l'Eglise, loué 415 €uros charges comprises. Les personnes intéressées peuvent se faire connaître en Mairie.
- b) M. le Maire rappelle au Conseil que la 1<sup>ère</sup> étape de collecte des propositions d'habitants pour le budget participatif 2019 s'est terminée le 15 mars avec, 5 propositions reçues :
- 1) Installation de miroirs au pont de la Gasse pour limiter le risque de collisions de véhicules
  - 2) Pièges à frelons asiatiques à acheter et installer sur les 18 panneaux d'affichages de la Commune et en distribuer aux habitants le souhaitant avec la recette du mélange à utiliser
  - 3) Création de haies le long des voies communales et plantation de petits vergers publics
  - 4) Reboisement de parcelles communales non cultivables
  - 5) Installation d'une boîte à livres sur la place de l'église
- Le Conseil retient l'ensemble de ces 5 propositions qui feront donc l'objet d'estimations de faisabilité, de coût et de délai de réalisation afin de les soumettre au vote des habitants le dimanche 26 mai.
- c) La Mairie (secrétariat et APC) seront exceptionnellement fermés le vendredi 26 avril
- d) Concernant le Plan d'urbanisme PLUi en cours de validation, notre Commune a proposé une règle plus adaptée et équitable plutôt que les pourcentages envisagés de « 40% d'extension autorisée pour les surface existantes de 100m<sup>2</sup> et 30% au-delà », afin de favoriser l'extension des petites surfaces, qui est le cas le plus fréquent dans nos petites communes : nous proposons « autorisation d'extension de maximum 60m<sup>2</sup> supplémentaires pour des constructions existantes de moins de 100m<sup>2</sup> et 80 m<sup>2</sup> au-delà ». Cela semble plus juste et économe en sols que cette règle basée sur un pourcentage (qui permettrait à un propriétaire de 300 m<sup>2</sup> de consommer 90 m<sup>2</sup> supplémentaires mais limiterait les petites maisons de 50 m<sup>2</sup> à juste 15 m<sup>2</sup> supplémentaires). Cette proposition a été transmise à la Communauté de Communes.
- e) Concernant les élections européennes prévues le dimanche 26 mai, les permanences de la journée seront séparées en 3 parties :
- 1° - 8h-11h : Mme PÉRINET, M. CINIÉ
  - 2° - 11h-14h : Mme CUSSAGUET, M. DUMAS, M. CROISARD
  - 3° - 14h-18h : Mme MICHEL, Mme SAUTEREAU, M. le Maire
  - 4° - Dépouillement des résultats (18h) : M. le Maire, Mmes GUINOT, MICHEL, PERINET et SAUTEREAU, M. CINIÉ (M. le Maire présidera le bureau de vote)
- f) M. le Maire rappelle qu'il est possible à tous d'adhérer en Mairie aux associations Grain de Sable (2 €/an : déviation RN141) ou Charente Limousine Environnement (3 €/an : éoliennes).
- g) M. le Maire rappelle les dates des prochaines réunions internes des commissions communales (non publiques) :
- o CCP : Visites des villages en juin 2020.
  - o CCID : Début 2019
  - o CBAO : Pas de date fixée
  - o BCA + VSE : Pas de date fixée
  - o CCFA : Pas de date fixée
  - o Commission de Contrôle de la Régularité des Listes Electorales : entre le 02 et le 05 mai 2019
- h) Points majeurs des réunions communales :
- o Aucun
- i) Points majeurs des réunions intercommunales (compte-rendu archivés au secrétariat) :
- o Aucun
- j) Calendrier des évènements publics à venir :
- o Cérémonie du 08 mai 1945 : mercredi 8 mai à 10h45 devant la Mairie
  - o Ramassage du verre pour les personnes âgées ne pouvant se déplacer : mardi 21 mai matin
- k) Autres points /libre parole des adjoints ou conseillers
- o Une limitation à 30km/h, avec éventuel ralentisseur, est souhaitée au centre du Mas-Foubert. La demande sera transmise à l'ADA qui gère la RD60.

La séance est levée à 22h40 et la prochaine séance est prévue début juin 2019.